



3230 Service gratuit
+ prix appel

DEMANDE – AIDE AUX MUTATIONS ECONOMIQUES DANS LE PARC PUBLIC

Formulaire à envoyer avec les pièces justificatives par courrier à :
CAF de Vaucluse
Service des aides financières individuelles
6 rue Saint Charles
84049 Avignon Cedex 9

Notice d'utilisation

Objectif de l'aide : cette aide a pour objet de soutenir la mutation économique de locataires d'un logement familial devenu trop grand et trop cher vers un nouveau logement plus petit et adapté.

Important : **allocataire avec ou sans enfant.**

Conditions d'attributions :

- Quotient familial : pas de condition
- Être locataire d'un logement dans le parc social
- Le ménage doit bénéficier d'une aide au logement en cours non suspendue
- Le ménage doit être accompagné par un travailleur social pour son projet ou une association habilitée pour les actions spécifique logement
- En cas d'impayé de loyer, le ménage doit respecter son plan d'apurement : la mobilisation d'une aide à la résolution de l'impayé (FSL ...) doit être recherchée.
- Le logement d'origine doit a minima être un T3

Montant de l'aide : **800 € maximum**

Motif de l'aide : aide à la remise en état du précédent logement

- Travaux de remise en état du précédent logement incombant au locataire : nettoyage, peintures, réparations, ... (hors vétusté et dépenses à charge du bailleur) ;
- L'aide peut couvrir l'achat de fournitures/matériaux, ou des prestations réalisées par un professionnel. Elle ne concerne pas les frais de déménagement ;

L'aide concerne les ménages ayant des problématiques de santé et/ou ayant des difficultés socio-économiques les empêchant de réaliser de manière autonome l'entièreté des travaux.

Mode de versement : subvention uniquement

Etude du dossier :

- L'étude est réalisée sous 10 jours, le résultat est transmis à l'allocataire et au travailleur social accompagnant
- En cas d'accord : le versement est réalisé sous 7 jours
- En cas de refus l'allocataire peut effectuer un recours auprès de la Commission des aides financières exceptionnelles sous 2 mois (sauf si la demande a été traitée en 1^{ère} instance au sein de la Commission, dans ce cas aucun recours ne sera possible)

Motifs de refus :

- En cas de motif non prévu ci-dessus la demande sera refusée
- Une seule aide est admise par année (de date à date) sauf avis motivé d'un travailleur social. Dans le cas contraire la demande sera refusée.
- En présence d'une situation de fraude (non soldée) la demande sera refusée.
- L'accord d'une aide est conditionné à l'ouverture préalable de l'ensemble des droits aux prestations. En cas de non-transmission d'une pièce justificative permettant l'ouverture d'un droit le dossier sera refusé.

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire, avec votre consentement explicite, ont pour finalité le traitement de votre demande d'aide individuelle. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement sur le recueil de vos données personnelles en écrivant à CAF de Vaucluse, RGPD, 6, rue Saint Charles, 84049 Avignon. Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique.

Les conditions complètes sont disponibles au sein du Règlement intérieur des AFI disponible sur le site caf.fr.

1 - IDENTIFICATION DE L'ALLOCATAIRE

MONSIEUR	MADAME	N° allocataire :
Nom :		Prénom :
Situation matrimoniale : célibataire marié(e) vie maritale séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)		
Enfant à charge (nombre) :		Autre personne à charge (nombre) :

2 – CONDITIONS GENERALES

Typologie du logement initial :	Loyer + charges du logement initial :
Typologie du nouveau logement :	Loyer + charges du nouveau logement :
La mutation doit faire apparaître une diminution de la taille ET du loyer chargé	

3 - IDENTIFICATION DU TRAVAILLEUR SOCIAL ACCOMPAGNANT

MONSIEUR	MADAME
Nom :	Prénom :
Nom de la structure :	
Numéro de téléphone à contacter :	

6 – AIDE SOLLICITE

MOTIF

Remise en état du précédent logement (joindre les devis ou les factures)

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITE :

7 – ARGUMENTAIRE LIBRE (par l’allocataire et/ou le travailleur social)

Cette rubrique doit notamment faire apparaître l'impossibilité pour le ménage d'assumer seul la remise en état de son ancien logement

8 - MODE DE VERSEMENT SOUHAITE

À un tiers (RIB à joindre) :

9 - PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES

1.

2.

3.

4.

Fait le :

Signature de l’allocataire :

Signature du travailleur social :